

Rapport d'observations définitives

Chambre régionale des Comptes de Normandie.

Contrôle CRC: les axes de contrôle

Cadre formel du contrôle:

> Sur la régularité des comptes des comptables publics

- C'est la mission juridictionnelle des CRC qui jugent, dans leur ressort, l'ensemble des comptes des comptables publics des collectivités et de leurs établissements publics. Ce contrôle juridictionnel est la mission originelle des CRC. En revanche, le contrôle en opportunité est interdit.

> Sur la gestion interne de la mairie

- Mission non juridictionnelle, pour examiner la régularité et la qualité de la gestion de la collectivité territoriale. Il porte non seulement sur l'équilibre financier des opérations de gestion et le choix des moyens mis en œuvre,
- Et par les par comparaison avec les moyens et les résultats des actions conduites
- Se prononçant sur la régularité des opérations et l'économie des moyens employés, et non en termes d'opportunité des actes pris par les collectivités territoriales, la CRC cherchera d'abord à aider et inciter ces dernières à se conformer au droit, afin de prévenir toute sanction

Le champ du contrôle de la CRC à St Valery en Caux

Champ du contrôle

- Au départ diligenté vers les villes abritant un Casino sur la DSP;
- Elargi ensuite à l'ensemble des comptes de la commune
- Période d'examen de 2015 à 2020
- Extension de la période sur 2021.

Calendrier

- Début du contrôle le 1^{er} Février 2021
- Instruction de Février 2021 à Octobre 2021
- 1^{er} jugement provisoire rendu le 23 Décembre 2021
- 1^{er} rapport d'observations définitives rendu le 7 Février 2022
- 2^{eme} rapport d'observations définitives restitué le 15 Mars pour présentation au Conseil M.

Procédure de contrôle en pratique sur la mairie de SVCX

Le processus de contrôle: 1 an d'instruction

- **Etape 1 Notification du contrôle par courrier**
- **Etape 2 / Questionnaire** fourni de plus de 50 questions avec 1 mois pour répondre et argumenter
Négociation à la marge des délais compte tenu de la période du contrôle en plein cycle budgétaire
- **Etape 3 /Plusieurs entretiens physiques** avec le magistrat et les services en présence du Maire
 - > La chambre rappelle la procédure, les délais, le caractère contradictoire, la période contrôlée, les modalités, etc.
 - > Le contrôle est très lourd, compte tenu du délai imparti pour rassembler toutes les pièces,
 - > Plusieurs dizaines de copies d'arrêtés et de délibérations, de nombreux procès-verbaux de comités techniques et administratif , extrait de plusieurs centaines de lignes budgétaires, etc.
 - > Dépôt des pièces sur plate forme dématérialisée
 - > S'y ajoute l'argumentation avec les pièces fournies systématiquement.
 - > Auditions et vérifications de pièces : 6 mois
- **Etape 4/ Instruction proprement dite:** . Le magistrat et son vérificateur reprennent la trame du premier questionnaire, complètent par d'autres questionnaires le cas échéant (cinq autres successifs)
- Contrôle sur la régularité des comptes et les performances de gestion : objectifs, moyens, résultats, actions correctives. Parfois, l'accent est mis sur un point : les frais des élus et agents (déplacements, primes...) et la gestion de la DSP du Casino vite élargi à tous les domaines
- **Etape 5 / La fin d'instruction** donne lieu à un nouvel entretien obligatoire,
- Deux mois pour répondre avec des allers et retours pour le Rapport d'Observation Provisoire (confidentiel) puis nouveau cycle d'allers et retours avant le ROD Définitif (n°2) .

Procédure de contrôle en pratique sur la mairie de SVCX

Le contenu du contrôle

- La procédure budgétaire et la fiabilité des comptes
- La situation financière
- La gestion des ressources humaines
- La gestion de la commande publique .
- La concession de service public et la DSP du Casino
- La politique d'aide aux associations

Contenu des observations définitives

Principales recommandations

- Se doter d'un outil de programmation pluri annuelle des investissements et fiabiliser la gestion des AP/CP
- Revoir le pilotage de la commande publique et se doter d'un véritable guide avec un outil de suivi financier avec mise en ligne des données sur le site internet
- Faire compléter la maquette du rapport d'activité du Casino (enrichissement du contenu, méthodes de suivi des données financières)
- Se doter d'un outil de suivi des subventions et avantages en nature

Obligation de faire

- Se conformer aux exigences d'information budgétaires (maquette budgétaire officielle; rapport DOB...)
- Améliorer la fiabilité des comptes (RAR, provisions obligatoires, amortissement des immo depuis 1966;....);
- Prendre une nouvelle délibération sur le versement des indemnités horaires pour tvx. supplémentaires
- Régulariser la situation des agents bénéficiant d'avantages en nature sur le logement: nouvelle délibération, refonte des calculs du loyer de base , actualisation des bulletins de salaires.

Réponses aux observations définitives et actions déjà appliquées

Principales recommandations

- Se doter d'un PPI sur investissements et fiabiliser la gestion des AP/CP:
 - > *intégré au BP 2022*
- Revoir le pilotage de la commande publique et se doter d'un véritable guide
 - > *Guide en cours, outil de suivi opérationnel , mis en ligne des marchés sur site Mairie*
- Faire compléter la maquette du rapport d'activité du Casino :
 - > *requête transmise à la DSP Casino pour la prochaine commission*
- Se doter d'un outil de suivi des subventions et avantages en nature
 - > *Refonte des conventions avec « Charte de partenariat et détail des avantages en nature sur Cerfa*

Réponses aux observations définitives et actions déjà appliquées

Obligation de faire

- Se conformer aux exigences d'information budgétaires (maquette budgétaire officielle; rapport DOB...)
 - > *Intégré au DOB 2022 et maquette issus des documents « normés » Berger Levrault conformes aux notes d'instruction budgétaires de la M14*
- Améliorer la fiabilité des comptes (RAR, provisions obligatoires, amortissement des immo depuis 1966;...);
 - > *Refonte complète des Restes à Réaliser et amortissements ...*
- Prendre une nouvelle délibération sur le versement des indemnités horaires pour tvx. supplémentaires
 - > *Délibération adoptée le 28 Septembre 2021*
- Régulariser la situation des agents bénéficiant d'avantages en nature sur le logement: nouvelle délibération, refonte des calculs du loyer de base , actualisation des bulletins de salaires.
 - > *Délibération cadre déjà adoptée; calcul des loyers revu sur base de la valeur moyenne constatée par la FNAIM et enquête locale.*